



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance extraordinaire tenue le 5 septembre 2024 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 18h30.

Sont présents :

M. Denis Laprise,
M. Styves Laprise,
M. Jean-Claude Giroux,
M. Daniel Mercier,
M. Éric Talbot

Sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

La documentation écrite a été partagée par courriel le 2 septembre 2024 (ordre du jour et documentation).

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-09-50 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Eric Talbot, et résolu de demander au maire d'ouvrir la séance du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Monsieur Gilles Giroux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18h30.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-09-51 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Daniel Mercier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Orientation concernant Volet 3 – FRR – Travaux Héritage – Demande modifiée
4. Période de questions
5. Varia



6. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-09-52 : RÉOLUTION – FRR VOLET 3 – COMITÉ DE L'HÉRITAGE – UN MILIEU CULTUREL POUR TOUS

Promoteur : Municipalité de Ste-Euphémie/Comité de l'Héritage

CONSIDÉRANT QUE le comité de l'Héritage avait déposé un projet au FRR-3 pour la transformation de l'église (Héritage) en une salle conviviale où des rencontres entre les aîné/e/s et intergénérationnelles puissent prendre vie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est vu autoriser une subvention de 48 750\$ via le FRR-3 pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite modifier sa demande initiale car il y a dédoublement de programme d'aide pour le soutien financier de certains travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu d'autres subventions pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le comité de l'Héritage, conjointement avec la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, poursuivre son projet « Un milieu culturel pour tous »;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Daniel Mercier, et résolu ce qui suit :

QUE la municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud modifie la précédente demande et s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le nouveau formulaire de demande du FRR-volet 3 (Signature Innovation) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

QUE la municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud mandate comme représentant, Yves Bernard, pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 3 (Signature Innovation).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

6- VARIA

Aucun point varia n'est apporté.

7- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

8- LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-09-53: RÉOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé Daniel Mercier, appuyé par Styves Laprise, et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.



Adopté à l'unanimité des conseillers

La séance est levée à 20h00



Gilles Giroux, Maire

*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 5 septembre 2024.

Ce procès-verbal a été ratifié suite à la séance du conseil tenue le 7 octobre 2024.

